URPS KINÉS PAYS DE LA LOIRE

L'URPS KINÉS PAYS DE LA LOIRE

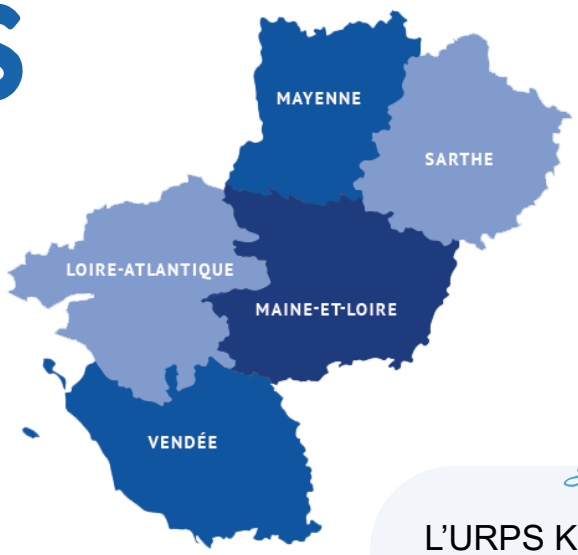

Les **Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS)** ont été créées par la **Loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST)** de 2009.

Dix professions de santé sont représentées : masseurs-kinésithérapeutes, biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pharmaciens, pédicures-podologues et sages-femmes.

L'URPS Kinés Pays de la Loire **représente** et **accompagne** les **4 023 kinés libéraux de la région**.

NOS MISSIONS

L'URPS Kinés Pays de la Loire est **l'interlocuteur régional** privilégié pour les **kinés libéraux**. Elle assure différentes missions :

Assurer le **fonctionnement de l'union**

Contribuer à la mise en œuvre du **Projet régionale de santé (PRS)**

Analyser les **besoins de santé** et l'**offre de soins en kinésithérapie**

Contribuer à l'**organisation de l'exercice professionnel** et au développement des **modes d'exercice coordonné**

Valoriser la kinésithérapie et mener des **actions en santé**

Mettre en oeuvre le **développement professionnel continu**

Participer au déploiement des **systèmes de communication et d'information partagés**

NOS MEMBRES

18 élus membres de l'**Assemblée Générale**

dont 5 élus membres du **Bureau**

accompagnés par 2 **salariées**

NOTRE FONCTIONNEMENT

L'URPS Kinés Pays de la Loire est **pilotée et animée par des kinésithérapeutes en activité**, élus pour 5 ans (soit jusqu'en 2026 pour le mandat en cours).

La structure est représentée par l'**assemblée générale** constituée actuellement de **18 élus**. Ils élisent également un **bureau** qui administre le fonctionnement de l'URPS, élabore et met en œuvre sa politique et prépare les assemblées.

Les élus assurent une **représentation locale sur leur territoire** et sont mobilisés au sein de l'URPS en intégrant des **commissions**, **groupes de travail et projets**. Ils contribuent également à organiser et faire évoluer l'offre de santé en région en participant notamment aux instances de démocratie sanitaire de l'ARS Pays de la Loire.

"Être élu URPS, c'est la possibilité de rencontrer des kinés partout dans la région, de faire entendre la voix des kinés à tous les niveaux de l'administration mais également auprès de nos très nombreux partenaires et des représentants des patients."

Patrick Couny, Président

NOS FINANCEMENTS

L'URPS Kinés Pays de la Loire est **financée par différents biais** :

CURPS

Contribution aux unions régionales de professionnels de santé obligatoire pour les kinésithérapeutes conventionnés, versée à l'URPS par l'URSSAF.
Elle est fixée à 0,1 % des honoraires conventionnés dans un plafond de 206€.

CPOM

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens contractualisés avec l'ARS Pays de la Loire qui permet de financer et mettre en oeuvre certaines actions.

NOS PARTENAIRES

CONTACTEZ-NOUS

06.35.22.16.30 / 06.19.35.52.36

contact@urps-mk-paysdelaloire.fr

Immeuble Sigma 2000,
5 Bd Vincent Gâche,
44200 Nantes

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX

urps_kines_pdl

URPS Kinés Pays de la Loire

URPS Kinés Pays de la Loire

https://www.urps-mk-paysdelaloire.fr